



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/11/2022

N° 07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT, maire.

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Georges CHAMPLONG, Stéphane GIRARD, Xavier MANEVY, Audrey ROMANET, Dominique SALLES, Serge MLYNARCZYK, Alexandre ODRU.

Excusés : Hélène SABOT, Pauline GAYET.

Quorum : 6

Procurations : 0

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Attribution du marché pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, crèche, appartement
- Divers

Approbation du procès-verbal de la séance du 20/10/2022 : validation à l'unanimité.

➤ **Sujet 1 : Attribution du marché pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, crèche et appartement.**

M. le maire présente aux conseillers le tableau d'analyse des offres dressé par le cabinet Segments Architectures afin de retenir lot par lot la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Délibération n° 07/2022/01 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE, CRECHE, APPARTEMENT ».

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la Rénovation énergétique du bâtiment mairie, crèche, appartement a été lancé par la collectivité le 23 juin 2022 sous la forme d'une procédure adaptée avec négociations.

La consultation comprenait huit lots :

LOT	DESIGNATION
1	Démolition Désamiantage Maçonnerie
2	Charpente Isolation Couverture Zinguerie
3	Menuiseries extérieures
4	Façades ITE
5	Serrurerie Métallerie
6	Finitions intérieures
7	Plomberie Chauffage Ventilation
8	Electricité courants faibles

Après l'analyse des offres par le maître d'oeuvre Segments Architectures, au regard des critères de choix portés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT €
1	Démolition Désamiantage Maçonnerie	AVRILLON CESAR	23 042.00 HT
2	Charpente Isolation Couverture Zinguerie	BJ CHARPENTE	119 988.00 HT
3	Menuiseries extérieures	FERALUX	22 706.00 HT
4	Façades ITE	MDF	47 488.40 HT
5	Serrurerie Métallerie	FERALUX	26 890.00 HT
6	Finitions intérieures	SEB PEINTURE	4 287.50 HT
TOTAL DU MARCHE			244 401.90 HT

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Valider ces propositions.
- Donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous actes afférents.
- Déclarer infructueux les lots 7 et 8.
- Autoriser M. le Maire à passer les marchés négociés pour les lots 7 et 8 et à signer tous documents afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Valide les propositions ci-dessous : à l'unanimité pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6, à la majorité pour le lot 4 (7 voix pour MDF, 1 abstention Dominique Salles, 1 voix pour Les Façades du Gelon Stéphane Girard)**

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT €
1	Démolition Désamiantage Maçonnerie	AVRILLON CESAR	23 042.00 HT
2	Charpente Isolation Couverture Zinguerie	BJ CHARPENTE	119 988.00 HT
3	Menuiseries extérieures	FERALUX	22 706.00 HT
4	Façades ITE	MDF	47 488.40 HT
5	Serrurerie Métallerie	FERALUX	26 890.00 HT
6	Finitions intérieures	SEB PEINTURE	4 287.50 HT
TOTAL DU MARCHE			244 401.90 HT

A l'unanimité :

- **Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous actes afférents.**
- **Déclare infructueux le lot 7 en raison d'une offre inacceptable dont le montant est trop élevé au regard du montant alloué à l'opération.**
- **Déclare infructueux le lot 8 pour absence d'offre.**
- **Autorise M. le Maire à passer les marchés négociés pour les lots 7 et 8 et à signer tous documents afférents.**

Divers :

- Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 08/12/2022
- Information donnée aux membres du Conseil relative à la mise en place d'une astreinte hivernale (dès 2022-2023) pour les agents techniques relevant du Syndicat du Personnel d'Entretien.
- Arrêté de circulation sur la Générale : l'arrêté est à modifier en lien avec les communes concernées au motif qu'un chemin privé a été répertorié par erreur dans cet arrêté parmi les voies frappées d'interdiction de circuler.
- Demande d'implantation par Enedis d'un nouveau transformateur sur la commune. Les plans seront présentés au prochain conseil de décembre.
- RTE : Les travaux de renforcement des 2 soubassements des poteaux haute tension de St Pierre de Soucy prévus pour début décembre et pour une durée d'un mois, sont reportés.

Le Maire et les adjoints refusant catégoriquement une levée de charge pour le passage d'une centaine de camions à partir de l'embranchement de Montbertrand et de Montalbout jusqu'à la Générale, RTE a suspendu les travaux pour l'instant.

- Le Noël des enfants organisé conjointement par le Foyer rural et Croëjus en fête ! aura lieu le dimanche 04 décembre à la maison de quartier à 15 h. (enfants de 0 à 11 ans). Présence du conteur Zian des Alpes.
- Georges Champlong : Le problème signalé par Louis Dupepet relatif à la fermeture de l'eau du bassin pour les chasseurs est réglé.
- Réflexion par les membres du Conseil Municipal sur la mise en place d'un panneau de prescription BO (interdiction de circulation) à partir de la cabane de chasse et création d'un parking aux alentours de la cabane de chasse.
- Intervention de Stéphane Girard :

=>La levée de l'ilot réducteur sous le portique du pont de pierre est-elle prévue ? Passage en sens unique ?

Pas de modification pour l'instant.

Travaux de Montalbout :

=>La place de retournement est-elle terminée en l'état ?

Réponse du maire : oui.

Le puits perdu pour la collecte des eaux de ruissellement de cette place de retournement n'ayant pas pu être installé en limite de propriété d'une habitation (unique solution technique possible), nous sommes contraints de laisser en l'état cette place qui absorbera naturellement les eaux pluviales.

=>Une zone rénovée bitumée devant la grange de Mme Dupepet aurait tendance à retenir les eaux de pluie.

=> Problème sur les bouches à clé : les bouches sont légèrement en retrait du niveau du bitume créant une cuvette au-dessus.

En accord avec Le Maire, Stéphane Girard doit recontacter Eiffage pour les travaux de Montalbout.

- Information relative aux frais de scolarité demandés par Presle pour 2 enfants résidant sur notre commune. Aucune demande de dérogation n'a été demandée au préalable en mairie de La Croix de La Rochette.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 20 h 15

Le maire,
Ludovic LAMBERT

Le secrétaire de séance,
Marie-Claire PELLETIER